

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
JEUDI 3 FÉVRIER 2022 – 19 heures**

Le trois février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Patrick BAU, Mandy BERTHET, Benoît FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurégane PAN, Aurélie CHRISTIN-BENOIT.

Procuration : Bernadette CRUZ à Jean-Marc BOUCHET, Marie-Paule GAILLARD à Jean-Marie TERRASSON, Cédric GAVARD à Patrick BAU, Guillaume CHICOTOT à Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Thomas AILLOUD à Mandy BERTHET, Marie-Jo BRO à Benoît FALCONNET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal, celui-ci est approuvé.

Madame Aurégane PAN est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

➤ **Acquisition de la parcelle A638p**

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délimitation de la parcelle A638 et l'alignement de la Route de Chez Bouchet,

Vu l'emprise de la Route de Chez Bouchet empiétant sur cette parcelle,

Considérant qu'une régularisation foncière est nécessaire afin de conserver l'emprise publique de la voirie « Route de chez Bouchet »

Considérant l'accord des propriétaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **autorise** l'acquisition de la parcelle A638 p, située à Villy-le-Bouveret, la haie aux gay, d'une contenance de 246 m² au prix forfaitaire de 2 500 € appartenant à Madame et Monsieur CURZILLAT Chantal et Michel et à Madame BOUCHET Marie-Germaine, **précise** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune de Villy-le-Bouveret et **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire de la Commune de Villy-le Bouveret pour signer tout acte et procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural dit « de chez Falconnet » et création d'un nouveau chemin rural dit « de la Cascade », après enquête publique**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°D2021_30 en date du 30 septembre 2021, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique unique portant sur la désaffectation d'une partie du chemin rural dit « de chez Falconnet » en vue de son aliénation et la création d'un nouveau chemin rural dit « de la Cascade ».

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 22 novembre 2021 au jeudi 09 décembre 2021,

Vu le rapport d'enquête et les conclusions personnelles et motivées du commissaire enquêteur,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée et que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable

Considérant que la procédure d'enquête publique a été respectée,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide** de désaffecter une partie du chemin rural dit de Chez Falconnet, d'une contenance de 386 m² en vue de sa cession ;

Fixe le prix de vente dudit chemin à 300 euros ; **décide** de mettre en demeure les propriétaires riverains (M et Mme CHARTON) d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ; **décide** de créer un nouveau chemin rural dit de la Cascade ; **décide** de se porter acquéreur de 269 m² appartenant à M et Mme CHARTON au prix de 300 euros afin de pouvoir créer le dit chemin rural de la Cascade ; **accepte** de prendre en charge tous les frais liés à ces transactions et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Aménagement d'un abribus « Chez Falconnet »**

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité et la protection vis-à-vis des intempéries de la desserte des cars scolaires dans le sens Cruseilles-Villy-le-Bouveret, au lieudit Chez Falconnet,

Il convient d'étudier l'aménagement d'un abribus et d'une dépose minute à proximité de la Route Départementale, au niveau de la parcelle A143.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve** la nécessité d'améliorer la desserte des cars scolaires dans le sens Cruseilles-Villy-le-Bouveret, au lieudit Chez Falconnet, **propose** d'étudier un aménagement en concertation avec le Département et les services des transports scolaires de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de la Commune de VILLY-LE-BOUVERET pour mener à bien ce projet et les acquisitions nécessaires.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Décision modificative du budget**

Monsieur le Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Il apparaît nécessaire de réaliser les modifications reportées ci-dessous afin d'émettre les titres et mandats correspondants aux amortissements 2021 sur le budget 2021.

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2802		2 500,00	0,00	0,00
TOTAL Chap 040 :	0,00	2 500,00	0,00	0,00
D-2313	2 500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL Chapitre 23	2 500,00	0,00	0,00	0,00
Total INVESTISSEMENT	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
D-6811		2 500,00	0,00	0,00
TOTAL Chap 042 :	0,00	2 500,00	0,00	0,00
Ch - 023	2 500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL Chapitre 023	2 500,00	0,00	0,00	0,00
Total FONCTIONNEMENT	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **adopte** la décision modificative du budget.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Retrait de la délibération n°D2021_34**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n°D2020_14 du 4 juin 2020 portant délégations d'attribution du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°D2021_34 du 8 novembre 2021 approuvant la cession du véhicule communal,

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 1er décembre 2021,

Monsieur le maire précise qu'il n'était pas nécessaire de prendre la délibération n°D2021_34 et propose de la retirer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide** de retirer la délibération n° D2021_34 du 8 novembre 2021 approuvant la cession du véhicule communal.

=> **adoptée à l'unanimité.**

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme enregistrés en cours :

Permis de construire :

- MARTINOD/QUEINNEC : Maison individuelle Lotissement chez Violet
- GUERIN MARTIAL : Maison individuelle Lotissement chez Violet
- FAVRE-BONVIN/BURNIER : Maison individuelle Lotissement chez Violet
- BOIVIN LUCAS : Maison individuelle Lotissement chez Violet
- OLIVEIRA PEREIRA/GATTELET : Maison individuelle Lotissement chez Violet
- DIJOUX MARCEL : Maison individuelle Lotissement chez Violet
- GRECARD CEDRIC : Maison individuelle Lotissement chez Violet
- CHEVALEYRE : Maison individuelle Lotissement chez Violet
- TISSOT PATRICE : Garage

Présentation d'une déclaration préalable :

- GUIGON BERNARD : Abri voitures

POSTULAT

➤ **Bibliothèque :**

Madame Anne Sophie NOLLEAU rapporte aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque manque de personnes volontaires pour la tenue des permanences. De plus, au vu de la situation sanitaire actuelle, il était difficile de prévoir des animations pour promouvoir leur activité mais les idées ne manquent pas. Une mairie info sera très prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres.

➤ **Recensement de la population :**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement est en cours et que cette démarche est obligatoire pour les habitants de Villy-le-Bouveret. Il est possible de réaliser cette démarche par internet et en cas de difficultés les services de la mairie se tiennent à disposition.

➤ **Logement communal :**

Monsieur le Maire informe que les locataires du logement communal du Cercle Rural ont terminé leur préavis au 31 décembre et qu'il est vacant depuis lors. Pour toute personne intéressée, merci de contacter les services de la mairie.

➤ **Ligne HTA :**

A la suite d'une rencontre avec divers intervenants du Syane et de Enedis, Monsieur le Maire explique qu'une dernière ligne HTA existe en aérienne à Villy-le-Bouveret qui relie le Chef-Lieu au hameau « chez Bouchet ». Une opération d'enfouissement de cette ligne pourrait être réalisée en collaboration avec le Syane et Enedis. L'opération est estimée à 249 000 € à la charge de la commune.

➤ **Téléconsultation :**

Monsieur Jean-Marie TERRASSON et Madame Marie-Paule GAILLARD ont rencontrés l'entreprise MEDADOM qui propose des solutions de téléconsultation par borne ou cabine et accessibles aux habitants. Cette méthode demanderait un coût financier élevé en plus d'un agent communal présent pour le nettoyage et la désinfection du matériel. Unanimement, les membres du conseil ne souhaitent pas poursuivre dans ce projet, qui n'est pas adapté à la commune.

➤ **Commission « marché » :**

La commission « marché » se retrouvera le lundi 7 février 2022 pour organiser le redémarrage du marché hebdomadaire qui a lieu les vendredis soir. Le premier de l'année aura lieu le vendredi 25 mars 2022 dès 16h30.

➤ **Signalétique :**

Monsieur le Maire présente un projet pictural et un devis de l'entreprise Pic Bois d'un montant de 181,50€ TTC pour la réalisation d'un panneau en bois pour signaler la cascade. Le Conseil Municipal avalise le design et donne son accord.

Monsieur le Maire propose de créer une commission pour réaliser toute la signalétique de la commune.

➤ **Centre de loisirs :**

Monsieur le Maire informe que l'entreprise de charpente Fontaine intervient dans le bâtiment du Centre de Loisirs afin de changer et sécuriser un poteau en mauvais état qui soutient le préau dans la cour et la remercie pour sa rapidité d'intervention.

➤ **Restaurant scolaire :**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Walter Stores pour un montant de 2050 € TTC pour le remplacement de 4 moteurs défectueux qui ne permettent plus une bonne utilisation des stores dans les locaux du restaurant scolaire. Ces travaux restent en suspens dans l'attente du vote du budget.

➤ **Livre :**

Un ouvrage retraçant l'histoire des communes de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, écrit par Dominique Bouverat est en vente au prix de 49€. Les membres du Conseil Municipal décident d'en commander 15 exemplaires qui seront disponibles en mairie et à la bibliothèque. Madame Anne Sophie NOLLEAU précise qu'une séance de dédicace sera prochainement organisée à la bibliothèque « Le Bateau Livre » de Villy-le-Bouveret.

RAPPORT DES ACTIONS

➤ **Salle des sociétés :**

Des stores intérieurs ont été installés dans la salle des sociétés pour plus de confort et une meilleure utilisation notamment lors de projections en réunion.

➤ **Inclusion numérique :**

Une réunion publique a eu lieu le 18 janvier pour présenter le projet de former les personnes de plus de 55 ans au numérique. Une session d'initiation a lieu du 3 février au 8 février, puis des ateliers de renforcement individuel auront lieu dans les jours suivants. Une conférence sur la dématérialisation aura lieu le vendredi 11 février à 17h à la salle du Cercle Rural.

➤ **Réseau d'eau « Chez Violet » :**

L'entreprise Perillat intervient actuellement au hameau « Chez Violet » pour la réalisation du réseau d'eau pour la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles d'une part, et pour la défense incendie au bénéfice de la Commune d'autre part.

INFORMATIONS

➤ **Préinscriptions scolaires :**

Les préinscriptions scolaires auront lieu du 1^{er} au 18 mars à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

➤ **Mouvement de personnel :**

La mairie recrute deux agents administratifs pour faire suite aux départs de nos deux secrétaires de mairie, Marion et Aline.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.

A Villy-le-Bouveret, le 21 mars 2022

Le Maire,
Jean-Marc BOUCHET

